

“Parmi nos membres, il y a des gens atteints de cancer”

Farid Ghehiouèche,
du cannabis social club d'Evry

Selon le militant pro légalisation, il existerait près de 150 associations de consommateurs en France. Deux nouveaux clubs seraient en gestation dans la région parisienne.

« A Evry, nous sommes cinq membres. Aucun club ne dépasse les vingt personnes. Nous souhaitons conserver des structures à taille humaine dans lesquelles chacun peut se faire confiance. Nous nous engageons à ne pas céder ou vendre la récolte », explique-t-il. Une récolte pour le moins conséquente. Des serres du Cannabis social club d'Evry sortent chaque année près de 8 kg d'herbe de cannabis que les membres se partagent « selon leurs besoins ». Bénévole dans une petite librairie parisienne, Farid Ghe-



PARIS, LE 12 NOVEMBRE. Farid Ghehiouèche, membre du cannabis social club d'Evry (Essonne), est bénévole dans une librairie qui commercialise des ouvrages en faveur de la légalisation. (LP/Marion Kremp.)

hiouèche était candidat aux dernières législatives dans la 8^e circonscription de l'Essonne sous l'étiquette Cannabis santé justice et liberté. Il n'avait alors recueilli que 0,4 % des voix. Sa voix à lui, il continue pourtant de la faire entendre à travers « la Gazette du chanvre », journal mensuel gratuit dont il est le rédacteur en chef.

Sortir des réseaux mafieux et de l'économie souterraine, voilà la motivation première de ces associations.

L'argument thérapeutique vient ensuite. « La France est un des plus gros consommateurs d'antidépresseurs, qui sont aussi des psychotropes, mais légaux. Parmi nos membres, il y a des gens atteints de cancer. Ils utilisent le cannabis contre les effets indésirables de la chimiothérapie. Pourtant, les malades qui se soignent grâce au cannabis sont considérés comme des délinquants ! » regrette Farid Ghehiouèche.

MARION KREMP

Selon le maire d'Evry, il s'agit avant tout « d'une drogue qui désociabilise »

Le Parisien
3.12.12

Successeur de Manuel Valls à la mairie d'Evry, Francis Chouat (PS) démonte l'argumentaire des membres de ce club dont il ne connaissait pas l'existence. « Il y a des lois au-dessus desquelles ils ne peuvent se placer. Le cannabis est une drogue dangereuse et ce n'est pas le signe que nous devons donner à la jeunesse », dénonce le maire, qui ajoute, pied de nez à l'appellation Cannabis Social Clubs, « que le cannabis est avant tout une drogue qui désociabilise ». Selon

l'Observatoire français des drogues et toxicomanies, la France compte 3,8 millions de consommateurs de cannabis, parmi lesquels 1,2 million de consommateurs réguliers (plus de 10 fois par mois). Les jeunes Français sont même, selon des études récentes, les plus gros fumeurs d'Europe. Consommer, et à plus forte raison cultiver des produits stupéfiants comme le cannabis est évidemment illégal, même si les membres des Cannabis Social Clubs précisent bien

qu'il n'y a pas de vente, donc de transaction financière entre eux. L'usager (le consommateur) encourt un an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende. L'article 222-35 du Code pénal prévoit, lui, que « la production ou la fabrication illicites de stupéfiants (soient) punies de vingt ans de réclusion criminelle et de 7 500 000 € d'amende ». La notion de « bande organisée » porte la peine encourue à trente ans de réclusion et à 7 500 000 € d'amende.

M.K.